

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 80 05973

⑮ Humidificateur à eau, à niveau visible, à diffuseur en nylon.

⑯ Classification internationale (Int. Cl.⁸). A 24 F 25/00, 15/00.

⑰ Date de dépôt..... 14 mars 1980.

⑱ ⑳ ㉑ Priorité revendiquée :

㉒ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 38 du 18-9-1981.

㉓ Déposant : MAESTRE Marcel et MAESTRE Armand, résidant en France.

㉔ Invention de : Marcel Maestre et Armand Maestre.

㉕ Titulaire : *Idem* ㉓.

㉖ Mandataire :

DESCRIPTION

La présente invention concerne les appareils du type "HUMIDIFICATEUR" de coffret à cigares qui permettent d'obtenir l'humidité voulue à l'intérieur des coffrets.

Dans les dispositifs connus de ce genre d'appareils, les uns en dérivés d'amiante, les autres de coton ou à travers le bois, tous fonctionnant correctement, mais ont certains défauts qui ne se révèlent qu'après un temps plus ou moins long.

Mon invention permet de remédier à ces inconvénients en assurant une plus longue conservation et utilisation de l'humidificateur.

Mon humidificateur se compose de plusieurs pièces:

a) Un tube de pléxiglas faisant office de réservoir d'eau Fig.3 (1) fileté aux deux extrémités et recevant deux bouchons filetés Fig.4 et 5 et deux joints d'étanchéité (7)
Ce tube comporte six trous de diffusion Fig.3 (3), percés perpendiculairement au tube dans sa partie centrale, à 4 cm et trois autres trous également très proches les uns des autres, percés diamétralement opposés aux trois premiers.

b) Un tube en matière plastique Fig.2 (2) contenant le tube en pléxiglass Fig.3 (1) s'ajustant entre les deux bouchons filetés qui sont vissés sur le tube (1) en pléxiglas. Le tube en matière plastique est pourvu de deux vannes Fig.2 (4) de régulation.

Cette régulation s'obtient en effectuant une rotation du tube (2) sur le tube (1) ouvrant ou fermant ainsi les orifices de diffusion (3).

c) Le diffuseur Fig.7 (5) se compose d'un tissu en nylon à tissage très serré Fig.6 (A) afin de ne laisser passer que l'humidité créée par l'eau contenue dans le tube réservoir (1).
Ce tissu diffuseur (A) est maintenu parfaitement contre la paroi intérieure du tube réservoir (1) par le moyen d'un placage en bois (B) de 10/10 de mm d'épaisseur Fig.7 et 8. Le placage (B), au contact de l'eau, gonfle et applique parfaitement le tissu diffuseur contre la paroi intérieure du tube (1) à l'emplacement exact des six trous de diffusion (3) afin d'assurer la diffusion de l'humidité à travers le tissu de nylon.

REVENDTICATIONS

- 5 1. Humidificateur à eau, à niveau visible, avec diffuseur en tissu Nylon maintenu par un placage de bois (5) de 10/10 mm d'épaisseur, placé à l'intérieur d'un tube de plexiglass et communicant avec l'exté-
rieur par six trous de diffusion.
- 10 2. Humidificateur, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le tube en plexiglass (1) est fileté aux deux extrémités et muni de deux bouchons filetés (6), et qu'il est percé au centre de six trous, trois percés perpendiculairement au tube et à quatre centimètres, trois percés diamétralement opposés aux trois premiers.
- 15 3. Humidificateur, suivant la revendication 2, caractérisé par l'adjonction d'un tube en plastique transparent (2), contenant le tube en plexiglass, muni de deux vannes (4) communicant chacune avec trois trous de diffusion (3), qui par un mouvement de rota-
tion permet d'ouvrir ou de fermer la diffusion.
- 20 4. Humidificateur, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le diffuseur (5) est un tissu de Nylon (A) très serré, maintenu contre la paroi intérieure du tube en plexiglass servant de réservoir d'eau par un placage de bois (B) communicant avec l'extérieur par six trous (3) de diffusion.

Figure annexée.

